

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 3 septembre 2018 de 20h30 à 22h45

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

**Absent excusé** : DEFORGE Marc ayant donné procuration à WOLTER Sylvain

**Secrétaire de séance** : WOLTER Sylvain

### **Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2018**

Par 7 voix pour et 2 abstentions, le précédent compte-rendu est approuvé.

### **Attribution de marché : aménagement accessibilité de la place de l'église**

Suite à la consultation lancée pour l'aménagement de la place de l'église, 4 entreprises ont répondu et 2 se sont excusées. Les critères retenus étaient les suivants : 60% pour le prix de la prestation et 40% pour la valeur technique. Sur proposition de la commission d'appel d'offres, les élus ont décidé de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 149 750€ HT. L'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 159 561.95€ HT.

8 voix pour et 1 voix contre

### **Décision modificative**

Les frais d'études d'avant-projet concernant le parking de l'église payées en 2017, ne peuvent pas rester au compte 203. Etant donné que les travaux de réalisation vont commencer courant octobre, ces charges doivent être transférées au compte 212 « agencement et aménagement de terrain ».

Ce transfert permet de comptabiliser ce coût dans les dépenses globales des travaux et également de récupérer la TVA dessus.

Le conseil décide par 8 voix pour et 1 abstention de procéder à la décision suivante :

+ 900€ en recette d'investissement au compte 203/041

+ 900€ en dépense d'investissement au compte 203/041

### **Levé topographique rue de la Gare**

Conjointement à la réflexion à mener sur la sécurisation de la rue de Chalons, la rue de la Gare sera incluse dans le projet. Pour ce faire, un levé topographique doit être réalisé. Le devis du géomètre Vannier d'un montant de 1 960€ HT est validé par les membres du conseil municipal.

### **Travaux logement 2ter**

Concernant le logement au 2 rue de Nuisement, les artisans de la Coole sont intervenus dans la salle de bain, l'entreprise Cossenet commence ses travaux mardi 4 septembre. Pendant cette période de chantier, les locataires ont été autorisés à occuper la salle de bain du 2ter, vacant à cette période.

Suite à des visites pour la location du 2ter, l'agence immobilière nous a fait remonter les remarques des particuliers :

- Refaire les peintures dans le salon/salle à manger
- Installer des éléments de cuisine.

Les élus ont donné leur accord pour l'installation de meubles dans la cuisine et attendent le devis pour se positionner sur le revêtement de la pièce à vivre.

### **Réflexion sur le recrutement d'un agent à temps non complet**

Compte tenu des travaux envisagés : logement communal, pose éventuelle des nouveaux cidex, qui incomberait peut-être à la commune car la Poste n'a plus de personnel pour cette mission, travaux d'espaces verts consécutifs à la réglementation zéro phyto, Madame le Maire propose de recruter un nouvel agent.

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer un emploi permanent de 17h30/semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour la maintenance des bâtiments et le renfort en espaces verts.

#### **Bulletin municipal : Droit d'expression pour les conseillers / administrés**

Après discussion, les élus ont décidé que le bulletin municipal garderait sa forme actuelle. Mais à présent, ils peuvent s'exprimer sur un sujet de leur choix, en rédigeant un article qu'ils diffuseront auprès de la population par leurs propres moyens.

#### **Questions diverses**

Aérodrome : Aucune réunion entre les usagers n'a eu lieu pendant la période estivale, comme envisagé lors de la réunion avec les élus, début juillet. Une nouvelle concertation est programmée pour envisager les modalités du transfert de gestion de l'aérodrome.

Bilan de la gendarmerie sur les 8 premiers mois de l'année 2018 par rapport aux 8 premiers mois de 2017 :

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : +44.44% soit + 8 victimes ; +75% de violences physiques non crapuleuses (c'est à dire violences intra familiales notamment)
- Atteintes aux biens : -35.11% soit – 66 victimes
  - Dans le détail : Cambriolages habitation principale : - 50% soit – 19 victimes
  - Cambriolage locaux professionnels : - 42.86 % soit – 8 victimes
  - Vols d'automobiles : -42.86% soit – 8 victimes
  - Vols roulotte : -40% soit – 8 victimes
  - Vols d'accessoires sur véhicules : -40.91% soit -8 victimes
  - Dégradations : -7.69% soit -1 victime
- Escroqueries et infractions économiques et financières : -22.22%
- Grande criminalité : 0 fait
- Comportements portant atteinte à la tranquillité publique : -5.88%
- Atteintes à la santé et à l'environnement : - 100 %
- Infractions à la réglementation : -75% soit – 3 victimes

Bilan de l'accidentologie : accidents mortels : -75% soit -4 victimes / accidents corporels : -41.67% soit - 10 victimes

Free Mobile a envoyé un courrier à la mairie, pour lui présenter son projet de déploiement du réseau 4G Free Mobile sur la commune. Cette proposition de Free a pour but de répondre au déploiement national.

Les élus décident de ne pas donner suite et de rester partenaire du Département afin de capter la téléphonie mobile.

Eclairage public : Au début de l'été, l'éclairage public avait été éteint pour éviter les attroupements intempestifs. Comme la commune s'y était engagée, l'éclairage public a été rallumé pour la rentrée. La commune ne possède pas de dispositifs pour abaisser l'intensité de l'éclairage durant la nuit. En conséquence, les réverbères fonctionneront comme auparavant. Compte tenu des tentatives d'effraction qui ont été constatées à la fin de l'été, la question sera réexaminée l'été prochain.

Vigilance citoyenne : L'Adjudant-chef Legris a été contacté pour présenter le dispositif en séance de conseil.

Consultation reprise sépultures : 4 entreprises ont été sollicitées ; 2 se sont déplacées et une s'est excusée.

Démarche zéro phyto : Le plan de gestion différencié a été réalisé. Une demande de subvention pour l'achat d'un matériel répondant à la norme zéro phyto doit être faite avant le 10 septembre auprès de l'agence de l'eau. La commune n'a pas encore eu le temps de réfléchir aux actions qui vont être menées sur le territoire et juge les délais impartis pour le dépôt du dossier trop restreint, les élus ont décidé de ne pas déposer de demande.

**Prochaines réunions :**

Commission animation : lundi 17 septembre à 18h

Réunion avec les usagers de l'aérodrome : mardi 18 septembre à 20h30

Commission d'appel d'offres : (reprise sépultures cimetièrè) : jeudi 20 septembre à 18h

Réunion PLU : mercredi 26 septembre 2018 à 18h

Conseil municipal : lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 20h30

Commission révision de la valeur locative des locaux professionnels : lundi 8 octobre 2018 à 18h

Commission environnement : mardi 9 octobre à 20h30